



Communiqué des Maisons familiales rurales du 14 juin 2012

## **Suppression du DIMA ? Les Maisons familiales rurales plaident pour une réflexion plus large**

Suite à la proposition de suspendre la mise en œuvre du Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) pour les jeunes de moins de 15 ans faite par le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, et la ministre déléguée à la Réussite éducative, George Pau-Langevin, les Maisons familiales rurales (MFR) plaident pour une réflexion plus large intégrant la réussite scolaire et la justice sociale.

Fortes de leur expérience dans les formations par alternance sous statut scolaire à destination des adolescents, entre autres 16 000 élèves en classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole et 1 000 élèves en DIMA ou dispositif de préapprentissage, les MFR souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur quelques éléments essentiels :

**1. Il existe des besoins importants en parcours différenciés.** Les MFR constatent la demande croissante des jeunes et de leurs parents en quête d'horizons scolaires différents. Si les jeunes choisissent les MFR dès 14 ans c'est parce qu'ils aspirent à être actifs et créatifs et qu'ils ne s'estiment pas assez valorisés par l'école classique. Ils ne sont pas pour autant en situation d'échec mais davantage en recherche de sens. Ces mêmes jeunes en formation par alternance sous statut scolaire sont d'ailleurs remarqués par les maîtres de stage non pour leurs difficultés mais pour leurs capacités à entreprendre.

**2. Les MFR témoignent qu'il est possible de concilier formation par alternance, scolarité obligatoire et acquisition du socle commun de compétences durant les deux dernières années du collège.** Elles affirment la nécessité du maintien du statut scolaire durant cette période :

- Ces parcours se distinguent de l'apprentissage par les types d'entreprises qui sont supports d'alternance. Celles-ci sont toujours choisies en relation avec la famille, dans la proximité. L'élève change de stage durant l'année et s'enrichit de plusieurs expériences.

- Ces parcours s'en différencient par le statut du jeune. Celui-ci n'est pas un salarié au travail mais un élève avec des rythmes et des horaires adaptés à son âge.

- Ces parcours s'en séparent par l'objectif même des séjours en entreprise. Il ne s'agit pas de se préparer à l'exercice d'un métier mais de valoriser ses goûts et ses aptitudes et de prendre confiance.

**3. L'alternance scolaire mérite d'être considérée à sa juste valeur, comme un véritable temps plein de formation.** Les activités concrètes en stage jouent un rôle primordial de motivation au travail scolaire, de découverte des métiers et de mise en projet. L'alternance est aussi une formation complète où chaque jeune est appelé à se construire. La mise en situation sur le terrain -et la production de savoirs qui en résulte- associée au temps de réflexion en centre de formation favorisent l'acquisition des connaissances. Loin d'être une formation au rabais, une formation par alternance de qualité est un processus efficace d'intégration des connaissances.

Les MFR remarquent que la possibilité d'entrer en formation par alternance sous statut scolaire dès 14 ans (pour les élèves qui ont 14 ans dans l'année civile) est une chance pour certains adolescents. Supprimer cette possibilité serait préjudiciable à la réussite du plus grand nombre et frapperait les plus démunis, les plus fragiles économiquement et socialement. La question du DIMA n'est donc pas une fin en soi. Elle doit être intégrée dans une réflexion plus globale sur l'orientation, la lutte contre le décrochage, les entrées en apprentissage, la valorisation de l'enseignement professionnel...

Information complémentaire : Patrick GUES (responsable communication UNMFREO) - Tél. : 01.44.91.86.86 - [patrick.gues@mfr.asso.fr](mailto:patrick.gues@mfr.asso.fr) - Web : [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr) - Blog : <http://patrickgues.wordpress.com/>

**RÉUSSIR  
autrement**